

Exercice 2025 Débat d'Orientation Budgétaire

Prévu par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

1. Le contexte

1.1-Contexte national

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 est construit sur les hypothèses macro-économiques suivantes :

- un ralentissement de l'inflation à 1.8 %
- une légère remontée du chômage à 7.8 % contre 7.4 % aujourd'hui

Le Gouvernement souhaite associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques pour un montant estimé de 5 milliards d'euros.

Cela se traduit notamment pour notre commune par :

- le gel des dotations de l'Etat à son niveau de 2024.
- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit de 800 millions d'euros. Par ailleurs, l'exécutif supprime notamment le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie.
- la réduction du Fonds vert (qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros).
- une augmentation de plus d'un milliard d'euros des cotisations des employeurs publics à la CNRACL, prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

La revalorisation mécanique des bases fiscales devrait se situer aux environs des 1.5 %. En 2023, cette revalorisation avait atteint 7.1 % et 3.9% en 2024. Cette décision ferait perdre des recettes fiscales aux collectivités territoriales sauf si elles décidaient d'augmenter les taux afin de maintenir le dynamisme des impôts locaux.

1.2 Contexte local

Ces mesures devraient se traduire pour notre commune par :

- au mieux, par un gel du montant de la DGF à 740 000 €
- une baisse des recettes du FCTVA de 12 000 € en section d'investissement
- une suppression du FCTVA en section de fonctionnement (- 10 000 €)
- une augmentation de + 4 points du taux des cotisations CNRACL (+ 45 k€)

Par ailleurs, l'effort demandé à l'ensemble des collectivités territoriales et aux services déconcentrés de l'Etat devrait se traduire par une diminution des subventions à nos projets.

Les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités continuent de rester limités, voire d'être réduits.

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les recettes de fiscalité ne progresseront qu'en raison de l'augmentation des bases (+ 1.5%) décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances examinée au Parlement.

Au regard du contexte national, il est primordial d'être prudent, même si la situation financière de la commune est saine.

L'autofinancement reste consolidé à un niveau moyen estimé de l'ordre de 2.5 millions d'euros, auxquels s'ajouteront les excédents reportés des années antérieures et les nouvelles recettes ou subventions définitivement acquises en cours d'exercice.

Enfin, la commune dispose de réserves, à hauteur de 6.3 millions d'euros, pour couvrir et financer le programme d'investissement sur l'année 2025 et sur le reste du mandat.

Les orientations budgétaires 2025 continueront à être axées vers l'objectif municipal de sobriété énergétique et de rénovation et modernisation de notre patrimoine.

1.3 Les grandes orientations pour l'exercice 2025

Le projet de budget 2025 s'inscrira dans le prolongement des précédents exercices avec :

- la maîtrise des dépenses dans un contexte national de forte pression sur les collectivités
- le maintien des taux communaux de fiscalité locale.
- la finalisation des opérations d'investissement déjà engagées sans exclure l'acquisition ou la cession de biens immobiliers en fonction des opportunités.
- la commune n'exclut pas le recours à l'emprunt si les conditions sont favorables dans une période de tension sur les taux d'intérêt.

2. Projet budget 2025 - Budget Annexe « Cellules commerciales »

Résultats 2024 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	50 000,00	50 000,00	0,00
Fonctionnement	67 200,00	68 220,00	1 020,00
TOTAUX	117 200,00	118 220,00	1 020,00

Le projet de budget est prévu **excédentaire** ; ce qui permet d'alimenter le budget principal de 6 982 €. Le montant des loyers (66 500 €) représente 97.5 % des recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	DOB 2025
Chap. 70 Vente de produits	59 631	60 819	64 000	1 734	1 700
Chap. 74 Dotations et subventions	5 173	4 171	0	0	0
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	1 810	1 750	1 750	64 400	66 500
Recettes de gestion courante	66 614	66 740	65 750	66 134	68 200
Recettes réelles de fonctionnement	66 614	66 740	65 750	66 134	68 200
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections					
Recettes d'ordre	0	0	0	0	0
002 Excédent de fct reporté	1 271			1 067	2 087
TOTAL	67 885	66 740	65 750	67 201	70 287

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	DOB 2025
Chap. 011 Charges à caractère général	8 200	8 200	8 350	10 251	8 200
Chap. 65 Autres charges de gestion courante					
Dépenses de gestion courante	8 200	8 200	8 350	10 251	8 200
Chap. 66 Charges financières	9 685	8 540	7 400	6 250	5 105
Chap. 67 Charges exceptionnelles				700	6 982
Autres dépenses	9 685	8 540	7 400	6 950	12 087
Dépenses réelles de fonctionnement	17 885	16 740	15 750	17 201	20 287
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Dépenses d'ordre	50 000				
TOTAL	67 885	66 740	65 750	67 201	70 287

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 50 000 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 50 000 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 50 000 €

L'emprunt se termine en novembre 2029.

3. Projet budget 2025 - Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques »

Résultats 2024 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	4 791,50	4 791,50	0,00
Fonctionnement	5 953,17	5 953,17	0,00
TOTAUX	10 744,67	10 744,67	0,00

Le budget est prévu en légère diminution, avec équilibre par l'abondement du budget principal à hauteur de 100 €, en diminution (- 2464 €) par rapport à 2024 (arrêt du compteur de revente du au changement informatique, donc revente a 3 398 € au lieu d'environ 5 700 €).

La vente d'énergie représente 98 % des recettes réelles.

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	DOB 2025
Chap. 70 Vente de produits	5 700	5 700	5 750	3 398	5 662
Chap. 74 Dotations et subventions	844	684	415	2 564	100
Recettes réelles de fonctionnement	6 544	6 384	6 165	5 962	5 762
002 Excédent de fct reporté	42				
TOTAL	6 586	6 384	6 165	5 962	5 762

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	DOB 2025
Chap. 011 Charges à caractère général	70	70	50	50	50
Chap. 66 Charges financières	1 724	1 522	1 323	1 120	920
Dépenses réelles de fonctionnement	1 794	1 592	1 373	1 170	970
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections	4 792	4 792	4 792	4 792	4 792
Dépenses d'ordre	4 792				
TOTAL	6 586	6 384	6 165	5 962	5 762

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 4 792 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 4 792 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 4 792 €

L'emprunt se termine en décembre 2029.

Le budget annexe devient excédentaire en 2026. Les excédents financiers alimenteront le budget principal de façon marginale.

4. Budget principal : Résultats 2024 prévisionnels

Exécution prév. du budget 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	1 302 150,00	705 991,95	-596 158,05
Fonctionnement	5 158 249,95	6 271 460,48	1 113 210,53
TOTAUX	6 460 399,95	6 977 452,43	517 052,48

Estimation du compte financier unique avec reprise du résultat 2024

	Clôture CFU 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat Prévisionnel exercice	Clôture CFU 2024 Prévisionnelle
Investissement	1 667 527,48		-596 158,05	1 071 369,43
Fonctionnement	3 687 742,58		1 113 210,53	4 800 953,11
TOTAUX	5 355 270,06		517 052,48	5 872 322,54

Estimation des restes à réaliser

Dépenses	1 605 170.53
Recettes	129 500.00
Solde	-1 475 670.53

L'excédent de fonctionnement permettra d'envisager un niveau satisfaisant d'autofinancement pour le programme d'investissement 2025.

Les résultats estimés sont susceptibles de varier jusqu'à fin janvier 2025.

5. Projet budget 2025 - Budget principal - Section de Fonctionnement

5.1 Recettes de fonctionnement

Fiscalité

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière sans impact sur la fiscalité des usagers, l'exercice 2025 est prévu sans augmentation des taux d'impôts locaux, afin de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Plainais.

Sur les bases, l'évolution au titre de 2024 a été de 3.9 % tandis que la commune a maintenu ses taux à l'exception de la majoration de la taxe d'habitation applicable uniquement sur les résidences secondaires.

Pour 2025, l'évolution des bases est attendue à hauteur d'environ 1.5% du fait de l'augmentation prévue par l'Etat.

Les taxes foncières représentent environ 2,9 M€ soit un peu plus de 48 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

S'agissant des droits de mutation (art 73123), en 2024 le ralentissement des cessions immobilières a engendré une baisse de l'ordre de 39 % des droits perçus (- 47 000 €). Le projet de budget 2025 tient donc compte de cette tendance.

Dotations

Comme indiqué dans les éléments du contexte national, les enveloppes DGF et DSR sont abondées par l'Etat et laissent percevoir un gel. Les hypothèses privilégiées se veulent très prudentes.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 740 000 € (identique à 2024).
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 100 000 € (baisse de 24 000 € par rapport à 2024).
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 100 000 € (baisse de 25 000 € par rapport à 2024).

Rappel : les dotations de l'Etat représentaient en 2024, 993 318 €, soit **16% des recettes réelles** de fonctionnement

Recettes propres

Pour 2025, les principales recettes relevant de la collectivité sont estimées de la manière suivante, au même niveau que l'année 2024.

- Restaurant scolaire 130 000 €
- Remboursements de frais (CCAS, aggro, OTI, budgets annexes) 110 000 €
- Redevance (domaine public, cabinet médical, marché) 45 000 €
- Locations (pêcherie, studios, salles) 33 000 €
- Funéraire 7 000 €
- Médiathèque..... 2 000 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

		Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	DOB 2025
Chap. 013	Atténuation de charges	25 064,54	60 000,00	20 000,00	34 251,00	7 300,00
Chap. 70	Vente de produits	202 200,00	218 800,00	285 350,00	293 937,00	304 200,00
Chap. 73+731	Impôts et taxes / Fiscalité	3 654 187,00	3 884 583,00	4 065 000,00	4 690 000,00	4 653 130,00
Chap. 74	Dotations et subventions	1 067 301,00	977 600,00	1 031 144,00	1 057 000,00	958 000,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	25 000,00	30 000,00	29 452,00	28 500,00
	Recettes de gestion courante	4 968 752,54	5 165 983,00	5 431 494,00	6 104 640,00	5 951 130,00
Chap. 76	Produits financiers	11 409,00	10 062,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Chap. 77	Produits exceptionnels	17 052,00	0,00			3 000,00
	Autres recettes	28 461,00	10 062,00	10 000,00	10 000,00	13 000,00
	Recettes réelles de fonctionnement	4 997 213,54	5 176 045,00	5 441 494,00	6 114 640,00	5 964 130,00
Chap. 042	Op.ordre transfert entre sections	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00
	Recettes d'ordre	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00
002	Excédent de fct reporté	1 120 980,33	1 816 181,21	2 585 229,48	3 687 742,58	4 396 652,01
	TOTAL	6 133 193,87	7 007 226,21	8 041 723,48	9 817 382,58	10 370 782,01

5.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées en augmentation de 5.29 % (+ 288 363 €), principalement dû aux charges de personnels et des élus à la marge.

Charges générales

Les charges à caractère général sont prévues en légère diminution (-2.58%) due à la baisse des charges liées aux énergies (électricité et gaz).

Les charges générales sont estimées à 1 860 215 € et représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les estimations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Energie (électricité, carburants, combustibles)	435 000 €
- Entretien et réparation voirie (dont 350 000 € PAVC).....	410 000 €
- Contrats de maintenance et de services.....	164 000 €
- Amende SRU	110 000 €
- Denrées alimentaires	95 000 €
- Entretien et réparations sur matériel roulant	60 000 €
- Fournitures de voirie.....	55 000 €
- Fournitures de petits équipements ST.....	55 000 €
- Entretien et réparation bâtiments.....	53 000 €
- Assurances	48 000 €
- Evènementiel.....	63 000 €
- Entretien terrains.....	40 000 €
- Communication.....	26 000 €
- Eau.....	20 000 €

On considère généralement que 60% des charges générales sont incompressibles.

Charges de personnel

Les charges sont estimées à 2,814 M€, en augmentation de 264 275 € (+ 10.36 %). Cela s'explique par la budgétisation de 4 postes non pourvus qui seront supprimés au prochain Comité Social Territorial de la commune, pour un montant estimé à 140 000 €.

L'augmentation de + 4 points du taux des cotisations CNRACL a été budgétisé (+ 40 k€), ainsi que la mise en place obligatoire du contrat de prévoyance (+ 20 k€).

Charges financières

Les intérêts de la dette sont mandatés en section de fonctionnement.
Ils s'élèvent à 41 450 € pour 2025, contre 53 630 € en 2024.

Autres charges

Le budget principal contribue :

- Au budget annexe Panneaux Photovoltaïques 100 €
- Au budget du CCAS 42 000 €

FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
	Bdg 2021	Bdg 2022	Bdg 2023	Bdg 2024	DOB 2025	
Chap. 011 Charges à caractère général	1 382 354,83	1 400 394,00	1 530 375,00	1 888 937,00	1 860 215,00	
Chap. 012 Charges de personnel	2 258 489,00	2 384 000,00	2 580 000,00	2 550 000,00	2 814 275,00	
Chap. 014 Atténuations de produits	439 508,00	439 508,00	439 508,00	539 734,00	551 008,00	
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	401 755,00	406 710,00	423 450,00	408 000,00	472 705,00	
Dépenses de gestion courante	4 482 106,83	4 630 612,00	4 973 333,00	5 386 671,00	5 698 203,00	
Chap. 66 Charges financières	90 262,00	77 377,00	67 280,00	53 125,00	40 956,92	
Chap. 67 Autres charges exceptionnelles	10 527,17	1 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
Chap. 68 Provisions	1 000,00	1 000,00	20 375,00	11 000,00	11 000,00	
Chap 022 Dépenses imprévues	289 649,00					
Autres dépenses	391 438,17	79 377,00	89 655,00	66 125,00	53 956,92	
Dépenses réelles de fonctionnement	4 873 545,00	4 709 989,00	5 062 988,00	5 452 796,00	5 752 159,92	
Chap. 023 Virement à la section d'investiss.	997 359,87	1 867 237,21	2 574 537,48	3 964 586,58	4 224 622,09	
Chap. 042 Opér.ordre transfert entre sections	262 289,00	430 000,00	404 198,00	400 000,00	394 000,00	
Dépenses d'ordre	1 259 648,87	2 297 237,21	2 978 735,48	4 364 586,58	4 618 622,09	
TOTAL	6 133 193,87	7 007 226,21	8 041 723,48	9 817 382,58	10 370 782,01	

5.3 Synthèse section de fonctionnement

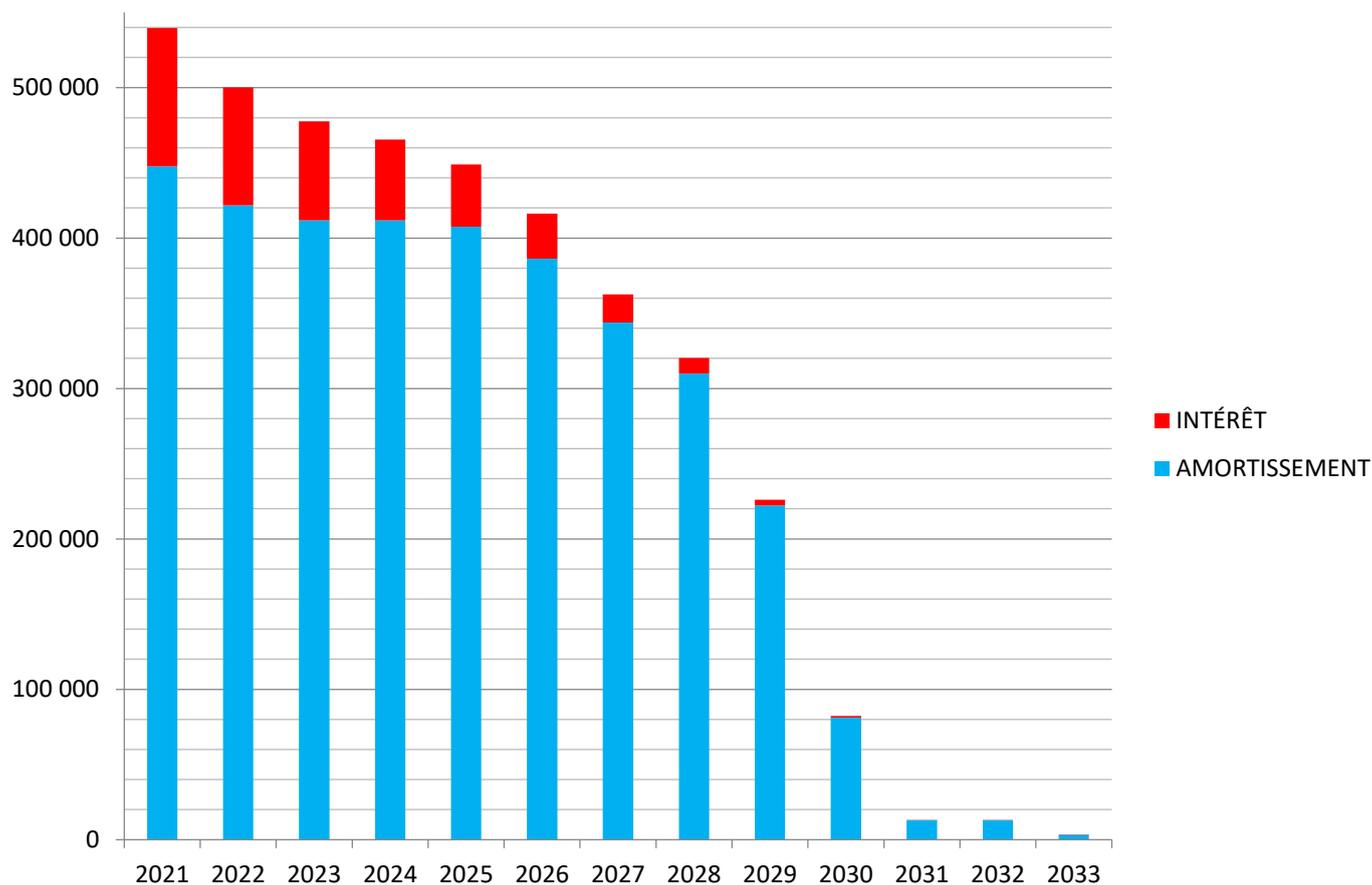
Hors virement à la section d'investissement, le projet de budget s'établit en fonctionnement à :

Recettes	10 370 782 €
Dépenses	6 146 160 €
Autofinancement dégagé	4 224 622 €

Le projet permet de financer la section d'investissement à hauteur de 4.2 M€.

6. Projet budget 2025 – Budget principal – Dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS Au 31.12
2021	447 600.21	91 979.35	539 579.56	3 025 141.80
2022	421 727.69	78 390.54	500 118.23	2 603 414.11
2023	411 819.44	65 780.93	477 600.37	2 191 594.67
2024	411 819.44	53 630.14	465 449.58	1 779 775.23
2025	407 575.40	41 484.89	449 060.29	1 372 199.83
2026	386 352.80	29 822.04	416 174.84	985 847.03
2027	343 827.80	18 793.90	362 621.70	642 019.23
2028	309 778.40	10 467.34	320 245.74	332 240.83
2029	222 090.80	3 835.19	225 925.99	110 150.03
2030	81 200.20	1 002.90	82 203.10	28 949.83
2031	12 866.68	277.43	13 144.11	16 083.15
2032	12 866.68	129.47	12 996.15	3 216.47
2033	3 216.47	9.25	3 225.72	0.00
TOTAL	2 665 030.04	571 190.93	3 236 220.97	17 479 740.45



Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'établit à 1 779 775 €.
 Sans nouvel emprunt, la dette de la collectivité s'éteint en 2033.
 10 contrats à taux fixe composent la dette de la commune.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 sera de 300 € par habitant. (390 € au 31.12.2024)

7. Projet budget 2025 – Budget principal – Investissement

Les prévisions de la section d'investissement sont effectuées à hauteur de 4.2 M € en dépenses et 6.6 M€ en recettes.

7.1-Recettes d'investissement

L'excédent d'investissement 2024 reporté sera de l'ordre d'1 M €.

Le projet intègre notamment les recettes propres suivantes :

- FCTVA 110 000 €
- Taxe d'aménagement 50 000 €

Les restes à réaliser en recettes sont constitués de subventions à hauteur de 129 500 € :

- Fonds de concours 2024 7 000 €
- Extension et mutualisation locaux Ecole René Cerclé 122 500 €

7.2 Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 407 575 € contre 411 819 € en 2024.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à 3 814 886 €

- Restes à réaliser 1 605 170 €
- Reports 1 099 966 €
- Ecritures nouvelles 1 109 750 €

Grands programmes (2 589 684 €)

- Cœur de bourg (et pôle santé) 1 549 000 €
- Déplacements doux 261 778 €
- Extension école 438 600 €
- Restaurant scolaire 340 306 €

Investissements récurrents 181 540 €

Autres programmes (1 043 662 €)

- Giratoire 400 000 €
- Chaudière Pellets mairie 86 000 €
- Projet Informatique 40 000 €
- Recensement des haies 18 000 €
- Site internet 7 000 €
- Espaces publics 195 070 €
- Patrimoine bâti 140 709 €
- Police municipale (Vidéo Protection) 40 000 €
- Restaurant scolaire 8 600 €
- Foncier / urbanisme 100 000 €
- Autres services (adm-media-s pop) 8 283 €

Le détail des propositions d'investissement est joint en annexe.

8. Projet budget 2025- Présentation consolidée du budget prévisionnel

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 370 782	10 370 782	4 257 462	6 677 835	14 628 244	17 048 617
Bdg annexe Cellules commerciales	70 287	70 287	50 000	50 000	120 287	120 287
Bdg annexe Panneaux photovoltaïques	5 762	5 762	4 792	4 792	10 554	10 554
TOTAL	10 446 831	10 446 831	4 312 254	6 732 627	14 759 085	17 179 457

9. Perspective pluriannuelle de fonctionnement (PPF)

L'exercice 2024 devrait permettre de dégager quelques marges de manœuvre en raison des actions engagées pour optimiser les dépenses (-700 000 €) et recettes (+ 140 000 €) de fonctionnement.

- **Recettes :**

- atténuation de charges : remboursement assurance absence personnel : + 53 000 €
- produits services :
 - remboursement cantine scolaire : + 21 000 €
 - remboursement CCAS : + 6 000 €
 - remboursement poste conseiller numérique : + 6 000 €
 - remboursement pôle enfance jeunesse : + 7 000 €
- attribution de compensation Pornic Agglo Pays de Retz : + 16 000 €
- dotations :
 - dotations recensement : + 10 000 €
- autres produits de gestion :
 - remboursement assurance : + 16 000 €
 - mandats annulés : + 5 000 €

- **Dépenses :**

- charges générales :
 - 350 000 € en énergie non consommée
 - 250 000 € PAVC non réalisé
- charges de personnels : - 100 000 €

10. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Section d'investissement

		CA 21	CFU 22	CFU23	CFU Prev 2024	DOB 2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté	1 120 980	2 043 265	3 390 983	4 869 419	6 375 921	4 307 141	3 837 318
	Recettes réelles	5 136 842	5 570 719	5 865 032	6 253 810	6 183 380	5 997 380	5 997 380
	Dépenses réelles	4 130 791	4 223 002	4 386 596	4 747 308	5 752 160	5 867 203	5 984 547
	EPARGNE BRUTE DISPONIBLE	37 389 228	2 127 031	3 390 983	4 869 419	6 375 921	6 807 141	4 437 318

Avec alimentation de la section d'investissement en 2025 (2.5 M€), en 2026 (600k€) et en 2027 (1M€).

		CA 21	CFU 22	CFU23	CFU Prev 2024	DOB 2025	2026	2027
RECETTES PROPRES INVESTISSEMENT	20 603 712	2 634 345	2 558 766	2 528 473	2 206 025	4 382 013	2 174 692	1 946 142
	Résultat reporté	1 596 406	1 688 237	1 597 828	1 503 255	923 382	159 551	213 240
	Autofinancement pris sur épargne brute dispo	83 766				2 500 000	600 000	1 000 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	14 733 344	946 108	960 938	1 025 217	1 282 643	4 222 461	1 961 453	1 918 928
PROGRAMMES	5 421 108	37 806	58 530	129 453	526 947	2 589 684	700 000	700 000
	Coeur de bourg avec intégration du pôle santé	1 673 840	16 494	31 998	45 935	1 549 000		
	Déplacements doux	358 004	21 312	22 752	14 222	261 778		
	Extension école	944 264		3 780	462 098	438 600		
	Restaurant scolaire	2 445 000		0	4 694	340 306	700 000	700 000
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors prgm)	4 868 229	464 405	376 026	324 737	209 555	1 043 662	700 000	700 000
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	1 201 465	0	108 358	151 800	134 321	181 540	175 100	175 100
DETTE (capital)	3 242 542	443 896	418 024	419 227	411 819	407 575	386 353	343 828
SOLDE 1 - INVESTISSEMENT hors emprunts et subventions		1 688 237	1 597 828	1 503 255	923 382	159 551	213 240	27 214

Le solde est indiqué hors subventions nouvelles qui pourraient être obtenues.

La capacité de désendettement de la collectivité en 2025, serait inférieure à 2 années.

11. Synthèse

Le budget 2025 est élaboré avec la prudence qui sied à un contexte budgétaire national baissier, sans renoncer aux dépenses de fonctionnement et aux investissements qui participent au maintien du patrimoine existant (augmentation de 50% du budget dédié à la voirie) et au développement des infrastructures (pôle santé, aménagement du cœur de bourg) d'une commune attractive.

La commune poursuit la maîtrise de ses charges de fonctionnement pour éviter d'augmenter la pression fiscale sur les Plainais.

Le programme pluriannuel d'investissement montre qu'il ne faudra probablement pas faire appel à l'emprunt d'ici à la fin du mandat.

A l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, il faut noter la qualité du travail des agents du service des finances qui produit des effets très nets sur l'amélioration de la qualité comptable de la commune, puisque l'indicateur de pilotage comptable a encore progressé en 2023 :

	2021	2022	2023
Indice qualité comptable (sur 100 points)	86.36	78.95	95.00

Cet indicateur permet une amélioration des opérations comptables de base (provisions, amortissements, intégrations d'immobilisations, apurement des comptes d'imputation provisoire...).